



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 29 octobre 2019

L'an deux mille dix-neuf et le vingt-neuf octobre à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Raymond GARDELLE.

PRESENTS : MM BARDOU - COMBET - FAGUET - FOURES - VIALA D. - VERNHES - MMES BONNEIL-MAS (Suppléante) - DURIS - FADDI - FRANCES - GILBERT - KAZIMIERCZAK - MM ALBA - BARBARO - BARBERA - BOUTIE - CASTAGNE - COLOMBIER - GALZIN - JULIE (Suppléant) - LENCOU - MAZARS - MEYSSONNIER - SEGUR - VANDENDRIESSCHE.

Mme Catherine RABOU a donné procuration à M. François FOURES.

N° 2019/108

Objet : Finances : Budget Principal 2019 - décision modificative n°1

Monsieur le Président informe les membres de l'Assemblée qu'afin de régulariser des opérations comptables sur le Budget Principal 2019, il est nécessaire de procéder à des virements de crédits.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- approuve la décision modificative n°1 du Budget Principal 2019 prévoyant des virements de crédits comme détaillés ci-dessous :

	Virements de crédits			
	Recettes		Dépenses	
	Article	Somme	Article	Somme
Fonctionnement			21571	4.000 €
			2182	16.000 €
			2183	5.000 €
			2184 (070)	6.000 €
			2188	15.000 €
			2313 (070)	- 6.000 €
			2313 (069)	- 40.000 €

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.
Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture le 30 octobre 2019.



Le Président,

Raymond GARDELLE

